

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE 2014**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 10 novembre 2014, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour remis au début de la séance du Conseil municipal.

**Résolution 2014-11-226**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 20 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2014;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Discours du maire;**
6. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
7. **Chargée de projets;**
8. **Vente pour taxes;**
9. **Renouvellement du contrat des ordures ménagères et des matières compostables;**
10. **Avis de motion : Règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2015 ainsi que les conditions de leur perception;**
11. **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;**
12. **Liste de destruction;**
13. **Recommandation du CCU;**
14. **Intérêts pécuniaires;**
15. **État comparatif des revenus et des dépenses au 31 octobre 2014;**

- 16. Demandes particulières à la Sûreté du Québec;
- 17. Paiement des comptes :
  - 17.1 Comptes payés
  - 17.2 Comptes à payer
- 18. Bordereau de correspondance;
- 19. Rapports :
  - 19.1 Maire
  - 19.2 Conseillers
  - 19.3 Directrice générale
- 20. Varia;
- 21. Évaluation de la rencontre;
- 22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2014**

**Résolution 2014-11-227**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 14 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Le président du conseil de gestion de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, du Secteur Saint-Malo est venu remercier le Conseil municipal pour le don des ponceaux vendus à la Criée des Âmes de la fête des Récoltes. Il demande la possibilité d'utiliser la salle de l'Âge d'Or pour les messes du dimanche à partir de janvier 2015.

5. **DISCOURS DU MAIRE**

**ATTENDU QUE** monsieur le Maire Jacques Madore a présenté son rapport annuel sur la situation de la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** le discours du maire doit être rendu public;

**Résolution 2014-11-228**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter de diffuser le rapport de monsieur le Maire Jacques Madore par envoi collectif et que le tout sera mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

7. **CHARGÉE DE PROJETS**

**ATTENDU QUE** la Corporation de développement de Saint-Malo a révisé le plan d'action en y ajoutant des recommandations et de nouvelles échéances aux projets, s'il y a lieu;

**ATTENDU QUE** ce plan d'action a été présenté au Conseil municipal afin qu'il soit adopté;

**Résolution 2014-11-229**

il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le plan d'action de la Corporation de développement de Saint-Malo est accepté par le Conseil municipal avec les changements qu'il a demandés pour les années 2014-2015-2016, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. VENTES POUR TAXES**

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière a déposé un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité lors de la séance du 11 août 2014, conformément à l'article 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a approuvé cet état des personnes endettées pour taxes impayées lors de cette séance;

**ATTENDU QUE** le conseiller juridique d'un débiteur a demandé une extension d'une année pour les modalités de paiement;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun d'exclure lesdits dossiers du processus de vente pour taxes;

**Résolution 2014-11-230**

il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** les matricules détaillés ci-dessous seront retirés de l'état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité de Saint-Malo sous condition que les arriérés de l'année 2012 soient payés en incluant les intérêts en date du 10 novembre 2014 ainsi que les frais demandés par la MRC avant 10 h le 13 novembre 2014 :

2509 03 5337  
2510 18 9353

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée par 5 voix contre 1.

**9. ACCEPTATION DU DEVIS DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES COMPOSTABLES**

Ce point est remis à une séance ultérieure afin d'obtenir des éclaircissements sur les propositions de Stanley & Dany Taylor Transport.

**10. Avis de motion : Règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2015 ainsi que les conditions de leur perception**

**Résolution 2014-11-231**

Avis de motion est donné par le conseiller René Morier que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera adopté imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2015 ainsi que les conditions de leur perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. **PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

12. **LISTE DE DESTRUCTION**

**ATTENDU QU'** une liste de destruction a été remise par monsieur Michel Hamel, archiviste lors de la gestion des archives pendant la semaine du 31 octobre 2014;

**ATTENDU QU'** un avis a été demandé à madame Nancy Bilodeau, greffière de la MRC de Coaticook sur les documents de la liste de destruction;

**ATTENDU QUE** suite à cet avis, quelques documents seront vérifiés sur la liste de destruction;

**Résolution 2014-11-232**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller René Morier,

**QUE** la liste de destruction remise par l'archiviste est acceptée par le Conseil municipal en vérifiant les points soulignés par la greffière de la MRC de Coaticook et en apportant les corrections, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 29 octobre 2014 afin de considérer différentes options pour le secteur résidentiel;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo est propriétaire des terres et qu'elle est le promoteur du projet, le PPU ainsi que le PPCMOI n'est pas utile pour ce secteur;

**ATTENDU QUE** l'autre option est de zoner ce secteur

**Résolution 2014-11-233**

Il est proposé par le conseiller René Morier,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'adopter une modification à la grille et au règlement de zonage pour le nouveau secteur résidentiel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. **INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ont été remplies et remises à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau lors de la séance régulière du conseil.

15. **ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2014**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal *Les états comparatifs des revenus et des dépenses de janvier à octobre 2014*.

**16. DEMANDÉS PARTICULIÈRES À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**17. PAIEMENT DES COMPTES**

**17.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 122 547,26 \$ payés depuis le 9 septembre 2014;

**Résolution 2014-11-234**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 122 547,26 \$ payés depuis le 15 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17.2 Comptes à payer**

**17.2.1 Bottin de Coaticook**

**ATTENDU QUE** l'inscription dans le *Guide du citoyen* du bottin 2015 de Coaticook et des environs est à renouveler

**Résolution 2014-11-235**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**DE** payer le renouvellement de l'inscription dans le *Guide du citoyen* du bottin 2015 de Coaticook et des environs au montant de 185 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17.2.2 Québec municipal**

**ATTENDU QUE** le bulletin *Québec municipal* est un outil de gestion qui aide les élus et les employés municipaux dans leur prise de décision;

**ATTENDU QUE** l'adhésion à Québec Municipal est à renouveler du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015;

**Résolution 2014-11-236**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**DE** renouveler l'adhésion à *Québec Municipal* pour l'année 2015 en payant la facture 00795-2015 du 6 novembre 2014 au coût de 140 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 17.2.3 Archiviste

**ATTENDU QUE** monsieur Michel Hamel, archiviste a effectué la gestion des archives la semaine du 27 octobre 2014;

**ATTENDU QU'** il a remis sa note d'honoraires pour ses services de gestion des archives de l'année 2014;

#### **Résolution 2014-11-237**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**DE** payer la facture du 31 octobre 2014 remise par monsieur Michel Hamel, archiviste, au tarif de 932,79 \$ taxes non incluses pour une semaine de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 17.2.4 Le Progrès de Coaticook

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal fait paraître ses vœux de Noël pour les citoyen-ne-s de la municipalité de Saint-Malo dans le Progrès de Coaticook;

#### **Résolution 2014-11-238**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**DE** payer le tarif demandé de 181 \$ taxes non incluses pour 1/8 de page en couleur dans le Progrès de Coaticook en incluant la visibilité sur Internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 17.2.5 JEVI Centre de prévention du suicide

**ATTENDU QU'** un rappel a été envoyé par JEVI Centre de prévention du suicide Estrie;

**ATTENDU QUE** ce don permettra de promouvoir le mieux-vivre auprès de la population de l'Estrie;

**ATTENDU QU'** en appuyant JEVI, la population estrienne pourra être mieux informée sur la problématique du suicide, aider à éliminer les tabous, permettre de briser le mur du silence....;

#### **Résolution 2014-11-239**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo donne un montant de 50 \$ à l'organisme JEVI Centre de prévention du suicide Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 18. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Des dossiers ont été envoyés avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

### 18.1 **Dégustations Vins et Fromages**

**ATTENDU QUE** les Loisirs de St-Isidore-de-Clifton ont fait parvenir une invitation pour la *Dégustation de vins et Fromages* qui se tiendra samedi, le 29 novembre 2014 dès 18 h à la salle des Loisirs de St-Isidore-d'Auckland;

**ATTENDU QUE** la réservation individuelle est au coût de 40 \$ par billet;

#### **Résolution 2014-11-240**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**DE** réserver une table de huit personnes au coût de 320 \$ sans taxes pour la *Dégustation de vins et Fromages* des Loisirs de St-Isidore-d'Auckland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 18.2 **Souper de Noël à la MRC de Coaticook**

**ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook organise une soirée pour le temps des fêtes;

**ATTENDU QUE** cette soirée aura lieu le 28 novembre prochain à la Salle de réception Burrough's Falls à Stanstead à 19 h;

#### **Résolution 2014-11-241**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**D'**acheter quatre billets au montant de 55 \$ par personne afin de déléguer des représentants à la soirée organisée par la MRC de Coaticook pour le temps des Fêtes à la Salle de réception Burrough's Falls à Stanstead.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 18.3 **Rencontre UPAC**

Une rencontre de formation/sensibilisation aura lieu le 13 novembre 2014 à 19 h dans la salle du conseil de la ville de Coaticook. L'ensemble des conseillers sont invités à cette rencontre. Les conseillers René Morier et Benoit Roy participeront à la rencontre.

## 19. RAPPORTS :

### 19.1 Maire

Monsieur le Maire Jacques Madore parle au Conseil municipal :

- Mise au point pour le CLD, le CJE et le CRÉ;
- Bâtiment de la caisse;
- Fête régionale de la famille :

**ATTENDU QUE** des personnes se sont présentées à la fête régionale de la famille avec leurs inscriptions;

**ATTENDU QU'** un rappel sera posté afin de remémorer aux citoyens la procédure à suivre pour l'inscription;

#### **Résolution 2014-11-242**

Il est proposé par le conseiller René Morier,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QU'**un envoi collectif sera fait pour rappeler aux citoyens la procédure et la date butoir d'inscription.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Monsieur le Maire Jacques Madore informe le Conseil municipal qu'un employé de la Municipalité a été rencontré et une lettre d'avertissement lui a été remise.

### 19.2 Conseillers

La conseillère Christine Riendeau que le point d'eau au secteur résidentiel pourrait être dangereux pour les enfants s'il n'est pas clôturé.

**ATTENDU QU'** à la résolution 2013-09-230, la municipalité de Saint-Malo avait accepté de creuser un point d'eau pour la protection incendie dans le nouveau secteur résidentiel afin de remplacer celui de JM Champeau;

**ATTENDU QUE** le point d'eau situé dans le secteur résidentiel n'est pas clôturé et pourrait être dangereux pour les enfants des familles qui achèteraient un terrain et/ou pour les enfants de l'école;

#### **Résolution 2014-11-243**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** des prix seront demandés afin d'installer une clôture au point d'eau dans le nouveau secteur résidentiel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### 19.3 Directrice générale

**19.3.1 Terrain à l'arrière de la résidence de monsieur Jean-Paul Roy**



**ATTENDU QUE** le Conseil municipal avait accepté de vendre pour un (1) \$ à monsieur Jean-Paul Roy le terrain non aménagé à l'arrière de sa résidence au 116, rue Principale Saint-Malo appartenant à la municipalité de Saint-Malo à la résolution 2014-10-225;

**ATTENDU QUE** cette résolution est abrogée parce que dans le Code municipale, article 6.1 une propriété ne peut pas être donnée;

#### **Résolution 2014-11-244**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** le Conseil municipal abroge la résolution 2014-10-225.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **19.3.2 Entretien des plates-bandes**

**ATTENDU QUE** madame Myriam Fréchette a contacté la directrice générale et secrétaire-trésorière afin de lui présenter une soumission pour les années 2015-2016-2017;

**ATTENDU QUE** madame Myriam Fréchette offre ses services pour trois ans avec une augmentation de 1,5 % par année due à l'inflation détaillée comme suit :

3 698,00 \$ pour 2015 sans taxes  
3 753,47 \$ pour 2016 sans taxes  
3 809,77 \$ pour 2017 sans taxes;

#### **Résolution 2014-11-245**

Il est proposé par le conseiller René Morier,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**QUE** la soumission remise par madame Myriam Fréchette est retenue telle que présentée.

**QU'**un contrat sera signé avec madame Myriam Fréchette de Coaticook.

**QUE** la signataire pour et au nom de la Municipalité sera la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **19.3.3 Avocats**

**ATTENDU QUE** la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. a envoyé son offre de services pour l'année 2015;

**ATTENDU QU'** une évaluation du temps consacré à la lecture des procès-verbaux et à donner verbalement les commentaires

sommaires sur ceux-ci au cours de l'année 2014 a été estimé à 9,5 heures;

**ATTENDU QU'** en considérant le temps consacrer à ce travail et d'un tarif réduit, un tarif forfaitaire de 950 \$ taxes non incluses a été offert pour l'année 2015;

#### **Résolution 2014-11-246**

Il est proposé par le conseiller René Morier,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**DE** retenir l'offre de services de la firme d'avocats Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 au tarif de 950 \$ plus taxes pour la lecture des procès-verbaux. Les autres services seront facturés au taux horaire comme détaillés ci-dessous :

- Le service de consultation et d'accompagnement par lequel vous pourrez obtenir aide et support de nos professionnels d'expérience dans les affaires quotidiennes et plus exceptionnelles de votre municipalité, service qui vous sera facturé au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier selon le temps consacré.
- Le service de représentation devant les différentes instances décisionnelles pour lesquelles la Municipalité peut être appelée à intervenir, notamment les tribunaux civils, les cours municipales et les tribunaux administratifs (par exemple : le TAQ, la CMQ, la CRT, les arbitres ou la CLP). Ce service sera facturé à taux horaire.
- Le service d'impartition, si vos besoins ponctuels le requièrent, tel un surcroît temporaire de travail ou une absence prolongée d'un officier. Le coût de ce service fera l'objet d'une entente particulière selon vos besoins.
- Les taux horaires varient de 80 \$ à 230 \$ l'heure, selon la personne effectuant le travail. Le travail de secrétariat et les interurbains sont inclus dans les taux horaires ci-dessus mentionnés. Les déplacements à l'extérieur du bureau en relation avec les dossiers de la Municipalité seront facturés à 50 % du taux horaire des personnes qui effectuent le déplacement, auxquels s'ajoutent une allocation de kilométrage de 0,45 \$ du kilomètre et, le cas échéant, les frais de séjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **19.3.4 Surface multifonctionnelle**

**ATTENDU QUE** le comité des Loisirs demande à la municipalité de Saint-Malo de transporter le gravier qu'elle achètera pour la surface multifonctionnelle;

**ATTENDU QUE** le comité des Loisirs demande la chargeuse-pelleteuse pour étendre le gravier à la surface multifonctionnelle;

#### **Résolution 2014-11-247**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo fournira gratuitement le camion pour transporter le gravier acheté par le comité des Loisirs et une heure de chargeuse-pelleteuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 19.3.5 Comité d'accueil

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a formé un comité d'accueil à Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** madame Clémence Fortin Roy est seule à représenter le comité d'accueil pour les nouveaux arrivants;

#### **Résolution 2014-11-248**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le Conseil municipal nomme les conseillers Vincent Tremblay et René Morier au Comité d'accueil avec madame Clémence Fortin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 19.3.6 Souper de Noël des employé-e-s

**ATTENDU QU'** un souper de Noël est organisé pour tous les employé-e-s de la municipalité de Saint-Malo avec leur conjoint-e;

**ATTENDU QUE** trois choix de repas (quatre services) seront demandés au Resto-Bar le Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** la salle du Resto-Bar le Saint-Malo sera réservée pour le 9 décembre 2014;

#### **Résolution 2014-11-249**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**D'**inviter les employé-e-s avec leur conjoint-e et de payer le souper de Noël du 9 décembre 2014 au Resto-Bar le Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La conseillère Christine Riendeau quitte la séance du Conseil municipal des conflits d'intérêt.

#### 19.3.7 Bureau de poste

**ATTENDU QUE** la résolution 2012-10-261 a été adoptée lorsque la municipalité de Saint-Malo a été contactée par la Société canadienne des postes pour une diminution des heures de 32 à 28;

**ATTENDU QU'** après discussion, le Conseil municipal avait accepté la diminution des heures à condition que deux après-midi le bureau de poste ferme à 17 h 30;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne des postes n'a pas contacté la municipalité de Saint-Malo pour l'aviser des changements des heures d'ouverture;

**ATTENDU QUE** le bureau de poste est fonctionnel et achalandé ce qui ne justifie par la diminution d'heures d'ouverture;

#### **Résolution 2014-11-250**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo s'insurge contre la décision de la Société canadienne des postes de diminuer de nouveau les heures d'ouverture du bureau de poste.

**QUE** ce service est primordial pour le développement de la municipalité de Saint-Malo.

**QUE** les personnes qui travaillent n'auront plus accès au bureau de poste.

**QU'**aucune raison valable ne justifie la diminution des heures d'ouverture du bureau de poste.

**QUE** la présente résolution soit transmise à monsieur le Député Jean Rousseau pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Madame Christine Riendeau, conseillère revient participer aux délibérations

#### **19.3.8 Entretien de la surface multifonctionnelle**

**ATTENDU QUE** la surface multifonctionnelle à la salle des Loisirs devra être entretenue pendant l'hiver pour le patinage et autres activités sur glace;

**ATTENDU QU'** une personne sera engagée pour l'entretien ainsi que d'autres tâches déterminées par le comité des Loisirs;

**ATTENDU QU'** un envoi collectif sera posté pour offrir le poste à la population du territoire de Saint-Malo;

#### **Résolution 2014-11-251**

Il est proposé par le conseiller René Morier,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**QU'**un envoi collectif sera posté afin d'offrir l'entretien de la surface multifonctionnelle ainsi que d'autres tâches à la population du territoire de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 19.3.9 Bâtiment de la caisse

**ATTENDU QUE** le bâtiment du Centre de services de Saint-Malo nous a été offert par la Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal pourrait acquérir ce bâtiment;

**ATTENDU QUE** la population sera contactée afin d'obtenir des suggestions pour l'utilisation de ce bâtiment;

#### **Résolution 2014-11-252**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau e,

**QU'**un envoi collectif sera posté afin d'obtenir des suggestions pour l'utilisation du bâtiment de la caisse du Centre de services de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 20. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

### 21. **ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

### 22. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 22 h 10.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière